

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

A R R Ê T É N°2016/2870

**fixant la liste des candidats pour les élections des membres des établissements
du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et de leurs délégations
du 14 octobre 2016**

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 5 ;

Vu le décret n° 99-433 du 27 mai 1999 modifié, relatif à la composition des chambres de métiers et de l'artisanat de région et de leurs sections, des chambres régionales de métiers et de l'artisanat et des chambres de métiers et de l'artisanat départementales et à l'élection de leurs membres ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 juillet 2016 fixant les conditions du vote par correspondance pour les élections des membres des établissements du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et de leurs délégations et convoquant les électeurs ;

Vu la circulaire du 14 juin 2016 du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique relative aux élections du 14 octobre 2016 aux chambres de métiers et de l'artisanat ;

Sur la proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 99-433 du 27 mai 1999 modifié, l'état des listes régulièrement enregistrées pour l'élection des membres des établissements du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et de leurs délégations est arrêté comme suit :

.../...

Titre de la liste « Liste UPA CMA94 » ;

N° d'ordre	Prénom, Nom de famille, nom d'épouse	Catégorie d'activité
1	Nicole BRETON épouse RICHARD	Services
2	Stéphane LAJOIE	Alimentation
3	Daniel ATTALI	Bâtiment
4	Stéphanie DUPLAIX nom d'usage MONGE-DUPLAIX	Fabrication
5	Bruno LEGER	Alimentation
6	Rachid BOUCHAMA	Bâtiment
7	Patricia GRAPPE	Services
8	Ludovic GRIMONT	Alimentation
9	Richard CERONI	Bâtiment
10	Ghislaine BUFFARD	Alimentation
11	Serge VORMESE	Services
12	Heike LANGE épouse LEDOUX	Bâtiment
13	Françoise DUTEL	Fabrication
14	Philippe DEBOUZY	Services
15	Frédéric GODEBERT	Bâtiment
16	Carole PRIEUR épouse BARUCCHI	Fabrication
17	Philippe RIGOUTAT	Fabrication
18	Rémi AMET	Bâtiment
19	Sabrina BENISTI épouse LEVY	Services
20	Laetitia DAIL	Alimentation
21	Senay YAVUZ	Bâtiment
22	Sophie TOTI épouse LUTET	Services
23	Joao MACHADO	Services

N° d'ordre	Prénom, Nom de famille, nom d'épouse	Catégorie d'activité
24	Ali BOUHADI	Bâtiment
25	Audrey TRABACH	Alimentation
26	Florent AMO	Bâtiment
27	Régis VICTOR	Alimentation
28	Isabelle ESNAULT	Alimentation
29	Frédéric DENIS	Services
30	Richard RAT	Fabrication
31	Geneviève GRAVOUILLE épouse JUNG	Bâtiment
32	James GROLLEAU	Fabrication
33	Eric BROWARSKI	Bâtiment
34	Mirja LEGRET	Services
35	Alain CUSTEY	Services

Article 2 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

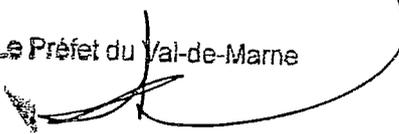
Article 3 - Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres de la commission d'organisation des élections, affiché en préfecture, à la chambre régionale de métiers et de l'artisanat d'Ile-de-France et à la chambre de métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Copie certifiée conforme à l'original
Par délégation, le Chef de bureau


Michel DUPUY

Fait à Créteil, le 16 SEP. 2016

Le Préfet du Val-de-Marne


Thierry LELEU